

Pas de MAÎTRISE de la DONNÉE sans
TECHNOLOGIE

La Black Tiger Platform jette les fondations de la seconde vague
de la révolution numérique, le règne de la Data.



Black Tiger
FOR EARLY ADOPTERS

www.blacktiger.tech

Contre-intuitif

L'empreinte carbone des riches est plus faible que celle des pauvres

Si la redistribution des revenus (et des patrimoines) est évidemment nécessaire, elle ne peut pas être justifiée par la lutte contre le changement climatique



© Freepik



*Mécomptes publics,
François Ecalte*

On entend souvent dire, du côté gauche de l'Hémicycle, que la justice sociale et la réduction des inégalités sont indissociables de la lutte contre le changement climatique. Des exemples

comme les émissions de gaz carbonique des jets privés des milliardaires illustrent parfois les méfaits supposés de la concentration des richesses sur l'environnement.

Dans un article publié en 2020 par la revue de l'OFCE, plusieurs économistes ont estimé l'empreinte carbone imputable à la consommation des ménages de chaque décile de niveau de vie. Il en ressort que l'empreinte carbone moyenne des 10 % de ménages dont le niveau de vie est le plus élevé (le dixième décile) est 2,2 fois plus importante que celle des 10 % de ménages dont le niveau de vie est le plus faible (le premier décile), ce qui semble accréditer cette thèse.

Les auteurs de cet article signalent toutefois que le revenu moyen des ménages du dixième décile est égal à 8,8 fois celui des ménages du premier décile. Des données plus récentes avec une autre définition du revenu conduisent à un ratio de 5,5, mais l'essentiel est qu'il soit nettement supérieur à 2,2. Cela signifie en effet que l'empreinte carbone rapportée au revenu est plus faible pour les riches que pour les pauvres.

Un rapport de 1 à 4

Si on retient un rapport de 8,8 entre les revenus moyens des dixième et premier déciles, cela veut dire plus précisément que, pour chaque euro gagné, l'empreinte carbone d'un ménage aisé (dixième décile) est quatre fois plus faible que celle d'un ménage pauvre (premier décile).

En effet, le rapport des dépenses des dixième et premier déciles est "seulement" de 2,8 car plus les ménages ont un revenu important, plus leur taux d'épargne est élevé ; en outre, la part de l'énergie est plus faible dans la consommation des plus riches.

■ "Pour chaque euro gagné, l'empreinte carbone d'un ménage aisé (dixième décile) est quatre fois plus faible que celle d'un ménage pauvre (premier décile)"

Une taxe carbone pénalise d'ailleurs plus les ménages pauvres en pourcentage de leurs revenus pour ces mêmes raisons : ils ont un taux d'épargne plus faible et une part plus forte de l'énergie dans leur consommation.

Il en résulte que réduire d'un euro le revenu des ménages du dixième décile pour le redistribuer aux ménages du premier décile multiplie par quatre l'empreinte carbone de cet euro. Toutes choses égales par ailleurs, la redistribution et la réduction des inégalités augmentent donc l'empreinte carbone totale.

La redistribution des revenus (et des patrimoines) est évidemment nécessaire, mais elle ne peut pas être justifiée par la lutte contre le changement climatique. La réduction des émissions de carbone est également nécessaire mais elle a des effets anti-redistributifs – bien identifiés s'agissant des taxes carbone et souvent aussi importants quand elle passe par des contraintes réglementaires – qui doivent être compensés, par exemple à travers des aides aux ménages les plus modestes. La justice sociale et la lutte contre le changement climatique sont tout aussi nécessaires, mais il n'est pas simple d'atteindre en même temps ces deux objectifs.

Le site www.fipeco.fr développe les analyses de François Ecalle.

A lire également

[Mécomptes publics – les chroniques de François Ecalle](#)

Publié le 13/04/2023

Catégories :

Economie / Mécomptes publics /

Réutiliser cet article

Cet article est une œuvre protégée. Son utilisation donne lieu à des droits d'exploitation et de rediffusion interne et externe. [Nous consulter.](#)